



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE D'AUGE

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU BUREAU DU
27/02/2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février**, à **17h30**, le Bureau de la communauté de communes Terre d'Auge, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Communauté de communes Terre d'Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémy ROSEAU**.

Étaient présents : M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne, Mme COTHIER Florence, Mme MARTIN Martine, M. POTTIER David, Mme FESQUET Christelle, M. ASSE Christian, M. CARREL Pierre, M. DESHAYES Yves, M. HUET Eric, M. MARIN Jean François, M. MAYEUX Laurent, M. ROSEAU Jérémy, M. VALLEE Jacques, M. BOUGARD Pierre, M. LEBRUN Joël, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard.

Étaient absents excusés : Mme BOIRE Sandrine, M. DUTACQ Jean, Mme CARVAL BOULANGER Delphine, Mme EBRARD Sylviane, Mme ANQUETIL Edwige.

Étaient absents non excusés : M. MARIE Sylvain.

Procurations : Mme BOIRE Sandrine en faveur de M. ASSE Christian, M. DUTACQ Jean en faveur de M. HUET Eric, Mme CARVAL BOULANGER Delphine en faveur de M. ROSEAU Jérémy.

Secrétaire : M. Yves DESHAYES.

Quorum en début de séance :

Présents : 18
Absents excusés : 5
Absents : 1
Le quorum est atteint

Ordre du jour :

- 01 - Validation du procès-verbal du 13 Février 2025
- 02 - Attribution du marché de réhabilitation des réseaux extérieurs de desserte de basse tension du Camping du Lac TERRE D'AUGE
- 03 - Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2025-004 : Validation du procès-verbal du 13 Février 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 8 octobre 2020 ;

Considérant le projet du procès-verbal du 13 février 2025 transmis aux membres ;

Monsieur Pierre BOUGARD s'abstient.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à la majorité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 13 février 2025, ci-annexé

21 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE



DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2025-005 : Attribution du marché de réhabilitation des réseaux extérieurs de desserte de basse tension du Camping du Lac TERRE D'AUGE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2024-087 du 26 septembre 2024, portant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le Code de la commande publique et son article R2122-1, permettant la passation de marché sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures et que l'acheteur ne pouvait pas prévoir, ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées ;

Vu les conclusions de l'étude portant Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux extérieurs de desserte basse tension du Camping du Lac TERRE D'AUGE, signé avec la société MOSAIC, caractérisant l'urgence impérieuse de réalisation de ces travaux de réhabilitation ;

Considérant que la zone d'emplacements centrale du Camping du Lac TERRE D'AUGE n'est plus alimentée en électricité à ce jour à la suite d'un dysfonctionnement technique majeur ;

Considérant par ailleurs que l'installation électrique temporaire actuelle ne répond pas aux normes de sécurité requises, faisant en l'état peser sur les résidents des risques avérés pour leur sécurité et leur santé ;

Madame Sylviane EBRARD entre dans la salle, ce qui porte à 19 le nombre de présents et à 22 le nombre de votants.

Monsieur Christian ASSE expose la situation d'urgence à laquelle est confronté le camping du Lac Terre d'Auge pour des travaux de réseaux d'électricité.

Monsieur Eric HUET précise qu'il n'était pas envisageable en matière de sécurité de commencer une nouvelle saison avec des raccordements provisoires.

Monsieur Bruno ARDILLON détaille le contexte et les travaux nécessaires.

Monsieur Eric HUET explique que ce nouveau réseau sera aux normes et évolutif. Il est précisé que les travaux seront effectués rapidement afin que les résidents puissent s'installer. La Société Publique Locale Terre d'Auge relèvera les compteurs d'eau et d'électricité actuels.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux pour la mise en sécurité et la réhabilitation des réseaux extérieurs de desserte de basse tension du Camping du Lac TERRE D'AUGE, pour un montant de 124 513 euros HT à la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.
- **DE DEMANDER** l'inscription au budget prévisionnel 2025
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes s'y rapportant y compris les avenants.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Monsieur Eric HUET fait part de sa participation à la présentation de l'étude « petites centralités », à Blangy le Château suite à la labellisation de la commune de Blangy le Château. Cette labellisation lui a permis de bénéficier d'une étude financée par le Département. Le travail réalisé est excellent, les coordonnées de ce cabinet sont à conserver. Il invite Sylviane EBRARD à réfléchir au dépôt de ce style de dossier pour la commune de Beaumont en Auge.

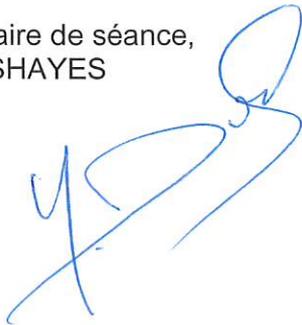
Monsieur Jérémy Roseau évoque sa réunion du vendredi 28 février à l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie à Caen avec Monsieur Dorian COGE et les professionnels de santé pour la présentation du projet de santé.

Monsieur Dorian COGE fait part de plusieurs contacts de médecins généralistes intéressés pour s'installer au Pôle de Santé Libérale Ambulatoire.

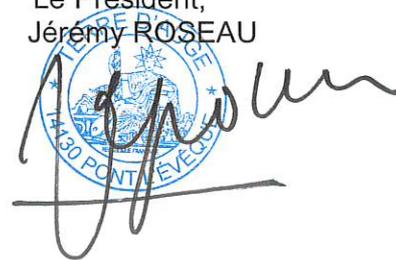
La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 03 avril 2025 à 18h00.

La séance est levée à 18h00

Le secrétaire de séance,
Yves DESHAYES



Le Président,
Jérémy ROSEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-241400878-20250515-BU_DEL_2025